



COMMUNE
de
MÉZIÈRES (FR)

Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2019

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle n°47 du 22.11.2019, l'envoi d'une convocation « tout-ménage », l'affichage au pilier public de chaque village et sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. Jean-Claude Raemy, Syndic

Membres du Conseil communal : Daniel Droux, Eric Girardin, Paul Majcherczyk, Monique Morel, Jean-Marc Oberson, Silvio Keller

Scrutateurs : Bernard Pittet pour les tables 1 et 2 et Bertrand Kolly pour les tables 3 et 4 + la table du Conseil.

Les personnes ayant le droit de vote lèvent la main.

Présents/tes : 76 citoyennes et citoyens à 19h30 au café de la Parqueterie à Mézières.

Majorité : La majorité est de 39.

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 29 avril 2019 (*il ne sera pas lu. Il pourra être consulté sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal, art 13 al. 2a RELCo.*)
2. Approbation du nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires
3. Approbation des nouveaux règlements sur les eaux
 - a) Règlement relatif à la distribution de l'eau potable
 - b) Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
4. Approbation du règlement sur le droit de cité communal
5. Modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG
6. Présentation du budget de fonctionnement 2020
 - a) Rapport de la Commission financière et approbation
7. Présentation du budget des investissements 2020
 - a) Modification du chemin piétonnier Pré du Château – La Jambonnière
 - Demande de crédit supplémentaire pour le goudronnage de la route de l'Eglise
 - Préavis de la Commission financière et approbation
 - Demande de crédit supplémentaire pour l'extension jusqu'au Vugy
 - Préavis de la Commission financière et approbation
 - b) Reprise de la route du Pré du Château
 - Préavis de la Commission financière et approbation
 - c) Nouvelle route pour la zone d'activité à la Parqueterie
 - Préavis de la Commission financière et approbation
 - d) Remplacement de l'éclairage public par des lampadaires LED
 - Préavis de la Commission financière et approbation
 - e) Rénovation des piliers du portail du cimetière de Berlens
 - Préavis de la Commission financière et approbation
 - f) Démolition et reconstruction de la cabane forestière
 - Préavis de la Commission financière et approbation
 - g) Réfection des toits des bâtiments scolaires
 - Préavis de la Commission financière et approbation
8. Divers

À 19h30, M. Jean-Claude Raemy, Syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue au nouveau jeune citoyen présent.

Il rappelle le mode de convocation selon l'art. 12 alinéa 1 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes et précise que l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du PV.

Il nomme 2 scrutateurs : Bernard Pittet et Bertrand Kolly.

Après lecture de l'ordre du jour, il demande si celui-ci appelle des questions. Cela n'est pas le cas, cette assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 29 avril 2019

Le procès-verbal a été placé sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal, raison pour laquelle il n'est pas lu.

Il ne suscite ni remarque ni question.

Son approbation est soumise à l'assemblée.

Au vote à main levée, le PV est accepté.
Oui : 76 Non : 0 Abstention : 0

M. le Syndic remercie la secrétaire.

2. Approbation du nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires

La parole est donnée à Paul Majcherczyk.

Pourquoi un nouveau règlement ?

En 2016, une nouvelle loi sur les soins dentaires est entrée en vigueur, dans laquelle les parents ont le choix du médecin dentiste pour le contrôle annuel, alors qu'auparavant, cela se passait à la cabine dentaire. Les parents ont été avertis par un courrier de l'école. Par contre, rien n'a été fait par rapport au règlement et on a été rappelé à l'ordre par le service juridique de l'Etat.

Quelles sont les différences ? On a regardé aussi dans les communes voisines pour comparer. Au niveau des contrôles dentaires, jusqu'à présent, tout était à la charge de la Commune. Avec le nouveau règlement, ce sont les parents qui paient avec une participation communale selon le revenu. Au niveau des soins dentaires, la Commune continue de participer selon le revenu. Pour le traitement orthodontique, chaque famille avait droit à un subside jusqu'à 500.- par année par enfant selon le revenu. On a décidé de supprimer ces 500.-. Quant au barème de réduction, avant, on remboursait tout pour les revenus en-dessous de 41'200.-. Avec le nouveau règlement, on propose que les parents participent dès 1.- de revenu. En revanche, il y aura des réductions en fonction du nombre d'enfants.

La parole est donnée à l'assemblée.

Rachel Kolly : Ces subsides, c'est uniquement pour les contrôles organisés par le Canton ou bien c'est dans tous les cas ?

Paul Majcherczyk : Non, c'est pour tous les soins dentaires.

Rachel Kolly : Donc avec la facture d'un dentiste privé aussi ?

Paul Majcherczyk : Exactement.

Marie-France Morel : On peut remonter jusqu'à combien d'années en arrière ?

Paul Majcherczyk : On ne fait pas de remboursement rétroactif.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic Jean-Claude Raemy soumet ce règlement au vote.

Au vote à main levée, le nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires est accepté.
Oui : 74 Non : 0 Abstention : 1
1 personne n'a pas levé la main

3. Approbation des nouveaux règlements sur les eaux

La parole est donnée à Daniel Droux.

Pourquoi un nouveau règlement ?

Le détonateur est l'abandon de la taxe incendie. C'est un peu particulier à Mézières, car on ne la trouve pas dans d'autres communes. On a le droit de la facturer jusqu'en 2020. Cette taxe rapportait 77'000.-, montant que l'on doit forcément récupérer dans le compte de l'eau, compte qui doit rester équilibré. L'Etat impose une certaine structure des taxes et a édicté de nouvelles règles que l'on doit respecter.

Quelle taxe pour financer quoi ?

Pour l'eau potable, la taxe de base sert au financement des coûts de l'équipement de base à réaliser et des frais fixes (amortissement et intérêts), ainsi qu'à l'attribution au financement spécial pour le maintien de la valeur. C'est tout ce qui paie les charges fixes. C'est ce qui sera facturé au m² des parcelles.

La taxe d'exploitation est perçue pour couvrir les charges liées au volume de consommation. C'est finalement le prix de l'eau, l'entretien du réseau, les analyses d'eau, toutes les charges variables.

Commenté [EG1]: par m3 d'eau consommée
Commenté [EG2]: servant à financer

Pour les eaux usées, la taxe de base a pour but le maintien de la valeur des installations publiques, en couvrant les frais fixes, respectivement toutes les charges qui y sont liées (amortissements et intérêts), ceci pour le réseau communal et le réseau intercommunal.

Cette taxe est divisée en deux parties : la taxe de base réseau communal qui couvre les charges fixes et la taxe de base STEP qui ne sera pas facturée dans un premier temps. Un grand investissement est prévu dans la Glâne, c'est le renouvellement de la STEP pour le traitement des micropolluants. Investissement de 30 millions avec 100'000.- à la charge de la Commune de Mézières. On doit la répartir sur les équivalents-habitants : 4 à 5 personnes pour une villa, 2 à 3 pour un appartement selon la taille. Ce sera facturé lors de l'entrée en force de cet investissement qui sera déclenché par l'AIMPGPS. Mais cette taxe est pour le moment à 0.-.

Pour la taxe d'exploitation, pour couvrir les frais variables, comme notre participation à l'AIMPGPS, l'entretien des canalisations, les frais de personnel, curage, ce sera facturé au volume d'eau.

On a mandaté un bureau pour faire ce règlement, c'est le bureau Hydrolina d'Eric Girardin, comme la Commune de Romont.

a) Règlement relatif à la distribution de l'eau potable

Les taxes uniques, soit les taxes de raccordement, ne changeront pas. On garde les mêmes tarifs. Mais l'indice change : l'indice d'utilisation du sol (IUS) est remplacé par l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS).

Exemple de calcul pour une villa :

Calcul des taxes uniques selon l'ancien règlement

Dénomination	Surface pondérée	Taxe	Montant unique à payer
	m ²		CHF
Taxe de raccordement	280	2.50	700.00
TOTAL			700.00

Calcul des taxes uniques selon le nouveau règlement

Dénomination	Surface pondérée	Taxe	Montant unique à payer
	m ²		CHF
Taxe de raccordement à l'eau potable	1 120	0.65	728.00
TOTAL			728.00

Différences
CHF
28.00
28.00

Calcul des taxes annuelles selon l'ancien règlement

Dénomination	Type de bâtiments	Volume d'eau potable consommé m³ /an	Taxe	Montant annuel à payer CHF / an
Location compteur			30.00	30.00
Abonnement de base			60.00	60.00
Consommation en eau		248.2	1.50	372.30
Taxe défense incendie	250			250.00
TOTAL				712.30

Calcul des taxes annuelles selon le nouveau règlement

Dénomination	Surface pondérée m²	Volume d'eau potable consommé m³ /an	Taxe	Montant annuel à payer CHF / an
Taxe de base	1 120		0.25	280.00
Taxe d'exploitation		248.2	1.70	421.94
Location compteur			30.00	30.00
TOTAL				731.95

Différences CHF
250.00
361.94
19.65

C'était un souhait de ne pas augmenter le prix de l'eau. Mais dans le règlement, il y a un maximum. La Commune a proposé un montant de 1,70.- mais elle a la compétence pour monter jusqu'à un montant maximum de 2.-. Si on veut dépasser ce montant, ça doit passer en assemblée communale. À la fin du règlement, il y a une annexe qui indique tous les montants des taxes.

La parole est donnée à l'assemblée.

Denis Davet : On passe d'une parcelle de 800 m² à 1120 m² pour le calcul. Pourquoi ?
Daniel Droux : Ça vient du changement d'indice, de l'IUS à l'IBUS. C'est les mètres carrés qu'on peut bâtir par rapport aux mètres carrés de la parcelle.

Raphaël Laederach : Au budget 2020, il y a 25% d'augmentation des produits. En 2019, il y avait pour 193'000.- de produits. Ils passent en 2020 à 246'000.-, ça fait plus que 25% de taxes. Finalement, dans l'explicatif, il n'y a pas d'augmentation. Il ne devrait donc pas y avoir d'augmentation au budget.

Daniel Droux : Il y a pas mal de nouvelles constructions, ce qui augmente les recettes. Et le budget doit être équilibré à ce niveau-là.

Raphaël Laederach : C'est les charges qui sont équilibrées avec les imputations et les financements spéciaux pour l'équilibre du compte au niveau des produits.

Eric Girardin : La grande différence, c'est le financement spécial pour l'équilibre du compte qui fait 49'000.- et qui augmente de 50'000.- la charge 2020 par rapport à celle de 2019. L'autre différence, c'est probablement les variables de calcul au départ.

Raphaël Laederach : On dit au citoyen que ça ne va pas coûter plus cher, alors qu'on va taxer 25% de plus les frais sur l'eau. C'est juste un petit problème de compréhension.

Comme il n'y a pas d'autre question, on passe à l'exemple des eaux usées.

b) Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

Exemple de calcul pour une villa :

Calcul des taxes uniques selon l'ancien règlement

Dénomination	Surface pondérée m²	Taxe	Montant unique à payer CHF
Taxe de raccordement au réseau d'évacuation	280	4.50	1 260.00
TOTAL			1 260.00

Calcul des taxes uniques selon le nouveau règlement

Dénomination	Surface pondérée m²	Taxe	Montant unique à payer CHF	Différences CHF
Taxe de raccordement au réseau d'évacuation	1 120	1.10	1 232.00	-28.00
TOTAL				-28.00

Calcul des taxes annuelles selon l'ancien règlement

Dénomination	Surface pondérée m ²	Volume d'eau potable consommé m ³ /an	Taxe	Montant annuel à payer CHF / an
Taxe de base pour le réseau d'évacuation	280		0.45	126.00
Taxe d'exploitation générale		248.20	1.20	297.84
				423.84

Calcul des taxes annuelles selon le nouveau règlement

Dénomination	Surface réelle m ²	Volume d'eau potable consommé m ³ /an	Taxe	Montant annuel à payer CHF / an	Différences CHF
Taxe de base pour le réseau d'évacuation	1 120		0.15	168.00	42.00
Taxe d'exploitation générale		248.2	1.20	297.85	0.01
TOTAL				465.85	42.01

Cela donne une augmentation de 10%. À cela s'ajoute la prise en charge de la STEP **que l'on devra amortir via la taxe de base que l'on devra facturer** en équivalent-habitant dès que l'investissement aura commencé.

La parole est donnée à l'assemblée.

André Baudois : Par rapport à cette taxe qui va venir pour les futures eaux usées, il y a une projection qui a été faite par rapport au plan de financement ?

Daniel Droux : Ce sera 100'000.- par an en tout cas pour les premières années. Après, ça diminue avec les amortissements. Mais ce sera sur bien quelques années.

Jean-Claude Raemy : Le règlement est très complexe. Une citoyenne de Mézières nous a dit qu'on aurait presque du faire une séance d'information concernant ces eaux pour que tout le monde comprenne. Mais le règlement a été approuvé par le Canton qui nous a donné le feu vert.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic Jean-Claude Raemy soumet ces règlements au vote.

Au vote à main levée, les règlements sur les eaux sont acceptés.

Oui : 66 Non : 3 Abstention : 8

4. Approbation du règlement sur le droit de cité communal

Le Syndic garde la parole.

La Commune n'avait pas de règlement concernant le droit de cité. Ce qui est important dans ce règlement, c'est que la personne doit résider sur le territoire communal depuis au moins 3 ans et le Conseil communal peut exceptionnellement déroger à cette condition pour de justes motifs.

Ce qui est également nouveau, c'est qu'avant c'était gratuit. Maintenant, il y aura des émoluments.

L'assemblée n'ayant pas de question, M. le Syndic Jean-Claude Raemy soumet ce règlement au vote.

Au vote à main levée, le règlement sur le droit de cité communal est accepté.

Oui : 77 Non : 0 Abstention : 0

5. Modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG

La parole est donnée à Jean-Marc Oberson.

Trois articles sont ajoutés aux statuts : art. 2 d) et e) et art. 10 m^{bis}).

Les articles sont lus et expliqués.

L'assemblée n'ayant pas de question, M. le Syndic Jean-Claude Raemy soumet ces modifications au vote.

Au vote à main levée, les modifications de l'art. 2 et de l'art. 10 des statuts de l'ABMG sont acceptées.

Oui : 74 Non : 0 Abstention : 3

6. Présentation du budget de fonctionnement 2020

Présentation par M. Eric Girardin

	CHAPITRE	BUDGET 2020		BUDGET 2019	
		Charges	Produits	Charges	Produits
0	Administration	338'900.00	61'300.00	331'020.00	51'620.00
1	Ordre public	65'300.20	31'000.00	68'954.80	31'000.00
2	Enseignement et formation	1'324'522.20	7'500.00	1'236'592.00	
3	Culte, culture, loisirs	101'542.02	21'200.00	88'165.35	22'000.00
4	Santé	447'693.10	6'500.00	448'413.25	5'000.00
5	Affaires sociales	634'018.70	140'100.00	549'610.80	69'100.00
6	Transports et communications	250'244.00	48'300.00	232'007.00	41'500.00
7	Protection et aménagement	588'831.90	567'450.00	454'659.90	436'950.00
8	Economie	5'757.00	1'300.00	6'320.00	2'300.00
9	Finances et impôts	303'364.00	3'014'287.25	363'670.65	2'961'498.00
	Récapitulatif	4'060'173.12	3'898'937.25	3'779'413.75	3'620'968.00
	Excédent de charges			161'235.87	

Administration

Traitement du personnel	+ Fr. 4'000.-
Cotisations salariales	+ Fr. 12'000.-
Achat matériel informatique	- Fr. 7'500.-
Prestation Dataconsulting + Infosynergie	- Fr. 4'000.-

Ordre public

Frais CSPI Glâne Centre + Fr. 1'500.-
Essentiellement dû à la mise au budget des contrôles appareils respiratoires. Mais ce n'est pas sûr que ce montant soit utilisé.

Enseignement et formation

Dépenses cantonales écoles primaires	+Fr. 7'000.-
Frais ordinaires Centre scolaire, sportif et culturel	+Fr. 46'000.-
Frais financiers Centre scolaire, sportif et culturel	+Fr. 35'000.-
Frais d'entretien bâtiments scolaires	+Fr. 4'000.-
Frais manifestations scolaires	+Fr. 3'000.-

À noter que les 46'000.- ne sont que pour la 2^{ème} moitié de l'année puisque ce centre ouvrira vers le mois de mai.

Culte, culture, loisirs

Dons aux sociétés à but culturel	+Fr. 7'000.-
----------------------------------	--------------

Soutien au Salon du vinyle et à l'acquisition d'un meuble par le musée.

Santé

Subventionnement cantonal soins spéciaux	-Fr. 5'000.-
Participation homes médicalisés du district	+Fr. 2'000.-
Cotisation pour les soins à domicile	+Fr. 3'000.-
Indemnités forfaitaires	+Fr. 4'000.-

Affaires sociales

Traitement du personnel AES	+Fr. 67'000.-
Participation de Billens aux frais AES	+Fr. 55'000.-
Repas AES	+Fr. 5'000.-
Participation des parents aux frais AES	+Fr. 20'000.-
Structure d'accueil petite enfance ABMG	+Fr. 4'000.-
Participation au service social intercommunal	+Fr. 21'000.-

Collaboration avec Billens pour l'AES, donc participation aux frais.

La part de l'AES uniquement à charge de l'impôt est de 30%. 70% est financé par les rentrées.

Transports et communications

Achat matériel divers	-Fr. 11'000.-
Location véhicule – Leasing	+Fr. 9'500.-
Part. aux indemnités d'exploitation trafic	+Fr. 14'000.-

Protection et aménagement

Approvisionnement en eau

Sous-chapitre équilibré.

Raoul Morel : Finalement, cette augmentation de produits de 193'000.- à 246'000.-, ça vient d'où ?

Eric Girardin : On a prévu de budgétiser 100'000.- de rentrées pour la taxe d'exploitation. C'est le budget de fonctionnement à financer avec la vente d'eau. Il y a la taxe de base pour 139'000.- qui est calculée par les m² de surface de chaque parcelle en zone à bâtir raccordée, multipliée par la taxe. Et il y a encore la location des compteurs puisqu'ils sont propriété de la Commune.

L'année prochaine, la Commune sera obligée d'introduire un nouveau plan comptable. Il y aura une réévaluation de tous les actifs car il y aura la suppression des amortissements obligatoires. Le défi, c'était d'éviter d'amortir deux fois les mêmes installations lors du passage d'un système à un autre. La taxe de base est prévue pour couvrir l'intérêt et l'amortissement des installations existantes, le maintien de la valeur de ces installations, car on doit provisionner dans un fond un certain montant par rapport à la taille de notre réseau, plus encore, provisionner pour les nouveaux investissements. Donc, c'est pour éviter le double amortissement et mettre de l'argent de côté au bon endroit pour éviter que l'amortissement ne soit plus une charge comme ça l'était auparavant.

Raoul Morel : C'est les taxes de base qui font qu'on aura davantage de produits ? Vous prévoyez des taxes de base supplémentaires ?

Eric Girardin : La taille de la zone à bâtir est connue. On a un PAL en vigueur qui donne les indices. C'est sur cette base-là que le budget a été calculé.

Cédric Margueron : Je reviens sur ce qu'a dit Monsieur Laederach. Sur ce qu'on voit là, il y a 30% d'augmentation alors que dans les exemples, ça revenait plus ou moins au même. Ces 30% ne vont pas tomber du ciel.

Daniel Droux : Il y a peut-être une chose qui n'est pas très claire. J'ai donné un exemple d'une villa standard avec 800 m². Mais il y a des villas qui ont des parcelles plus grandes, donc sur lesquelles il est possible de construire une villa jumelée par exemple. Et notre réseau d'eau doit être capable de supporter plus. Et dans la Commune, nous avons tout de même des extrêmes.

Laurent Gavillet : On a un exemple à 5%, en réalité c'est 25%, c'est un peu noyer le poisson.

Denis Davet : On nous a présenté le règlement, et c'est ça qui va faire foi avec les chiffres qui sont donnés. Si l'estimation dans le budget du Conseil communal a été trop optimiste, on le verra dans les comptes. Ce qui fait foi, ce sont les montants qui ont été présentés pour le règlement.

Protection des eaux

Participation à la STEP	+Fr. 6'000.-
-------------------------	--------------

Raphael Laederach : Les STEPS seront équipées du traitement des micropolluants dans le futur, ce qui va donner un coût supplémentaire à charge des citoyens. Cette charge doit être passée au point 710

du compte des eaux et donc ce n'est pas en lien avec la taxe de base que vous nous avez présentée. C'est donc quelque chose qui va venir en plus de ce qui a été présenté avant ?

Eric Girardin : Les futurs investissements intercommunaux liés à la STEP seront financés par la taxe de base.

Raphael Laederach : Ce n'est pas possible, car ce n'est pas le même compte. L'approvisionnement en eau est le compte 700 qui doit être équilibré. Par contre, le compte 710 pour la protection des eaux, donc la STEP, doit aussi être équilibré. Ce sera donc cette taxe-là qui sera majorée à l'avenir pour pallier à l'augmentation qu'il y aura de la charge des STEPS ? Donc on a 25% d'augmentation aujourd'hui plus ce qui va venir pour les STEPS dans le futur ?

Eric Girardin : C'est ce qui a été dit avant. Il y aura 30 millions d'investissements qui sont prévus et il y aura bien une participation de la Commune de Mézières qui devra être financée. Par contre, les 6'000.- en rouge, c'est 6'000.- du fonctionnement et non l'investissement.

Economie

Pas de commentaire.

Finances et impôts

Pertes sur débiteurs	+Fr. 15'000.-
Impôts sur le revenu	+Fr. 44'000.-
Impôts sur les gains immobiliers et plus-value	+Fr. 10'000.-
Intérêts des dettes	- Fr. 30'000.-
Amortissement légal	- Fr. 71'000.-

Conclusion

161'000.- d'excédent de charges budgétisés, dont la moitié vient de la piscine à elle toute seule et avec 90-95% des charges liées qui augmentent.

Questions ou remarques

Cédric Margueron : Ces dernières années, on s'est rendu compte avec les comptes que les résultats étaient meilleurs que les budgets. Est-ce qu'on n'est pas trop prudent dans l'estimation des impôts ? En l'étant un tout petit peu moins, on n'aurait pas ce déficit dans le budget.

Eric Girardin : Malheureusement pas. Un budget a toujours été fait en minimisant les rentrées et en maximisant les charges pour ne pas avoir trop de surprises à la fin. Ce qu'on voit, c'est que la tendance est à la baisse dans les impôts spéciaux qui représentent 50 à 60% du bénéfice aux comptes. Pour les rentrées fiscales, au niveau du volume des factures, ça baisse un tout petit peu dans l'absolu. L'année prochaine, par contre, le budget sera forcément équilibré car nous serons dans l'obligation de le faire avec la nouvelle loi sur les finances communales. À l'heure actuelle, il y a une tolérance de 5% de différence, tolérance qui disparaîtra l'année prochaine.

a) Rapport de la Commission financière et approbation

La parole est donnée à Denis Davet, Président.

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie le 11 novembre en vue de l'étude des budgets 2020. Sur la base des documents soumis à son examen par le conseil communal, complétés par les informations de Monsieur le Syndic et des Conseillers communaux, elle émet le présent rapport pour l'assemblée communale du 10 décembre 2019.

Le budget de fonctionnement 2020 présente un total de charges de 4'060'173.12 frs et un total de produits de 3'898'937.25 frs, d'où un excédent de charges de 161'235.87 frs, qui représente 4,13% du total des produits, situation proche de celle d'il y a une année pour le budget 2019.

Commentaires

Comme pour le budget 2019, la Commission financière rappelle que le budget de fonctionnement, par principe, doit être équilibré (art.87 al. 3 LCO). Lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5%, la commune doit hausser le taux de ses impôts. Au vu des résultats des comptes des dernières années, et également du fait que les comptes 2019, malgré le fort déficit annoncé au budget, devraient, selon les dernières projections être au minimum à l'équilibre, la Commission financière

admet pour l'année 2020 le budget de fonctionnement tel que présenté. Elle réitère toutefois sa demande au Conseil communal de prendre toutes les mesures nécessaires afin que ce résultat ne se confirme pas dans les comptes 2020.

La Commission relève que les nouveaux règlements relatifs à l'approvisionnement et à l'épuration des eaux présentés ce soir influencent les postes du budget concernés. Mais comme ces postes doivent être équilibrés, l'excédent de charge final reste le même.

La Commission relève également que les charges relatives à l'accueil extrascolaire sont conséquentes pour notre Commune. A titre comparatif, les comptes 2016 clôturaient sur un excédent de charge pour la Commune de 60'134.- pour un total de charges de 116'715.- et le budget 2020 prévoit, en omettant Billens, un excédent de charges de 105'510.- pour un total de charges de 185'510.-, soit une augmentation de la part communale de 75% en 4 ans.

Voilà pour le budget de fonctionnement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic soumet le budget de fonctionnement au vote.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement est accepté.

Oui : 76 Non : 0 Abstention : 1

7. Présentation du budget des investissements

M. Girardin présentera le montant global des investissements, puis nous prendrons poste par poste et chaque responsable de dicastère donnera les informations nécessaires. Ensuite, nous entendrons le rapport de la Commission financière après chaque poste et nous procéderons au vote.

Présentation par M. Eric Girardin

	CHARGES	PRODUITS
ADMINISTRATION		
Frais de mensuration (report)	12'100.00	
ORDRE PUBLIC		
Acquisition d'un camion-échelle (report)	37'000.00	
TRANSPORT ET COMMUNICATION		
Chemin piétonnier Pré du Château – La Jambonnière (report)	157'000.00	
Aménagement chemin piétonnier : goudronnage rte de l'Eglise	81'000.00	
Aménagement chemin piétonnier : extension jusqu'au Vugy	69'000.00	
Reprise de la route du Pré du Château	35'000.00	
Nouvelle route pour la zone d'activité à La Parqueterie	35'000.00	
Remplacement éclairage public par des lampadaires LED	120'000.00	
APPROVISIONNEMENT EN EAU		
Traversée de la route cantonale à Montjoret (report)	5'000.00	
Connexion réseau Mézières au réservoir de La Pâla (report)	350'000.00	52'500.00
Taxes de raccordement		4'000.00
PROTECTION DES EAUX		
Remboursement taxes épuration terrains déclassés (report)	32'000.00	
Gainage conduites sous route cantonale	17'000.00	
Mise en séparatif sous chemin piétonnier Vugy	166'000.00	
Taxes de raccordement EU		5'750.00
CIMETIÈRE		
Rénovation des piliers du portail du cimetière de Berlens	4'000.00	
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		
Frais pour le plan d'aménagement local (report)	55'000.00	
IMMEUBLE DU PATRIMOINE FINANCIER		
Démolition et reconstruction de la cabane forestière	360'000.00	
Réfection des toits des bâtiments scolaires	15'000.00	

Récapitulatif	1'550'100.00	62'250.00
Excédent de charges	1'487'850.00	

Aménagement chemin piétonnier - Financement : Emprunt bancaire.

a) Demande de crédit supplémentaire pour le goudronnage de la route de l'Eglise.

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

L'investissement de 157'000.- a été calculé par le bureau d'ingénieur. Il était décidé et logique que le goudronnage faisait partie de ce montant. Mais au protocole d'ouverture des devis, il y avait 100'000.- en plus, le goudronnage a été oublié. Cette route va être traversée à plusieurs reprises pour la mise en séparatif des villas.

Isabelle Gavillet : Le goudronnage ira de où à où ?

Silvio Keller : De la croisée de la route de Berlens jusqu'à l'immeuble hlm en-dessus du Château.

Didier Beuret : Qu'est-ce que vous appelez le chemin piétonnier ?

Silvio Keller : Ce chemin piétonnier a été mis à l'enquête et la partie du bas a été approuvée. C'est un trottoir franchissable de 6 cm de haut qui commence à la route qui entre en haut du quartier du Pré du Château jusqu'à la croisée de Berlens.

Huguette Macchione : Il sera à gauche ou à droite ?

Silvio Keller : Sur la droite. Ce sera un trottoir non franchissable qui passe en trottoir franchissable car il y a des villas. Une section, qui peut être dangereuse en hiver à cause des voitures, sera non franchissable.

Jean-Claude Raemy : Là, on parle du goudronnage.

Didier Beuret : Le trottoir ira jusqu'en bas? Ça n'apporte rien au niveau sécurité.

Jean-Claude Raemy : Il y aura un trottoir depuis la croisée de Berlens jusqu'au Pré du Château.

M. Baudois : Les objets que vous présentés sont saucissonnés. Il n'y a pas possibilité d'avoir une vision globale du quartier avant d'aller plus loin dans les réflexions ?

Jean-Claude Raemy : Non. Maintenant, il nous faut voter ce goudronnage. Après on parlera de l'extension.

Denis Davet : Le montant de 157'000.- qui prévoyait ce chemin piétonnier a déjà été accepté l'année passée. Ici, on ne parle que du goudronnage qui a été oublié dans le devis.

Préavis de la Commission financière

La parole est donnée à Denis Davet, Président.

La Commission financière émet un préavis positif pour cet objet devisé à 81'000.00 frs tout en regrettant l'oubli du goudronnage dans le devis initial, un oubli qui a biaisé la première votation sur cet objet et mais maintenant l'assemblée devant le fait accompli. Ce montant s'ajoute donc au crédit de 157'000.- accepté lors de l'assemblée du budget 2019. Donc préavis positif.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic soumet cet objet au vote.

Au vote à main levée, la demande de crédit supplémentaire pour le goudronnage de la route de l'Eglise

Oui : 75 Non : 0 Abstention : 2

b) Demande de crédit supplémentaire pour l'extension jusqu'au Vugy.

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

Dans la mise à l'enquête, on avait continué, suite à une demande citoyenne, le chemin piétonnier jusqu'à la Jambonnière. Ça se présentait aussi avec un trottoir franchissable et 4 balises. Suite à la mise à l'enquête, on a eu des oppositions qu'on a du traitées. On a demandé leur avis au Service des ponts et chaussées. Notre bureau d'ingénieur considérait cette route comme une route de quartier, tandis que le SPC considérait ça comme une route collectrice, à cause des camions qui vont à La Jambonnière et à la forêt et du trafic agricole.

Des modifications étaient donc à faire et aussi ralentir le trafic. Ça demandera de nouveaux plans, une nouvelle mise à l'enquête et des aménagements routiers supplémentaires pour un coût de 69'000.-.

Jacques Michaud : il n'y a pas de rachat de terrain à des privés pour ces travaux?

Jean-Claude Raemy, Syndic : Non, on n'achète pas de terrain. On fait des conventions.

Préavis de la Commission financière

La parole est donnée à Denis Davet, Président.

Si la nécessité de sécuriser les piétons le long de la route cantonale et de la route de l'Eglise se justifie par la densité du trafic, faire de même pour les routes de quartier est moins évident. Cela amène en tout cas le problème de l'égalité de traitement avec d'autres quartiers du village. Ce, d'autant plus qu'avec un montant de 69'000.- pour ce projet relativement simple, une multiplication de ce type d'infrastructure pourrait vite représenter des centaines de milliers de francs, sans parler de l'entretien y relatif. De plus, pour l'objet présenté ce soir, la plus-value sécuritaire n'est même pas évidente, puisque les résidents des habitations situées à droite de la route quand on monte, devront traverser deux fois la route avant de rejoindre le chemin piétonnier de la route de l'Eglise. Pour ces raisons, la Commission financière préavisait négativement cet objet devisé à 69'000.-.

Didier Beuret : Il me semble qu'il y avait un sentier qui descendait depuis chez Pittet directement en bas derrière chez Ropraz. Ce ne serait pas plus simple de réaménager quelque chose là ?

Silvio Keller : Je n'ai aucune idée s'il est toujours existant.

Martin Stern : Quelle serait la possibilité de mettre une zone 30 km/h?

Silvio Keller : Ce n'est pas tout simple à faire. Le SPC fait un comptage des voitures et des statistiques de vitesse. C'est un travail conséquent, qui avoisine les 20 à 30'000.-.

Martin Stern : Le 30 km/h serait plus sécurisé pour les enfants que le chemin piétonnier qui les fait traverser deux fois sur 200 mètres.

Silvio Keller : On a fait une proposition de mettre seulement un panneau 30 km/h, mais ça a été refusé par le SPC. On n'a pas ce pouvoir au niveau communal.

Marie-France Morel : Il n'y a pas moyen de faire un chemin comme il y a déjà le chemin des écoliers ?

Jean-Claude Raemy, Syndic : On va regarder.

Jacques Demierre : Le seul chemin pédestre qui existe passe devant les 2 nouveaux bâtiments Ropraz et longe la forêt pour arriver aux Praz Communaux. Mais sinon, il n'y a rien.

André Baudois : On doit voter sur quelque chose, mais au final on ne sait même pas ce qu'on va faire ?

Silvio Keller : Si, je vous ai expliqué.

M. Keller reprend les explications.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic soumet cet objet au vote.

Au vote à main levée, la demande de crédit supplémentaire pour l'extension jusqu'au Vugy est refusé.

Oui : 15

Non : 31

Abstention : 25

Isabelle Gavillet : Est-il possible de vous demander une nouvelle réflexion ?

Jean-Claude Raemy, Syndic : Tout à fait.

c) Reprise de la route du Pré du Château - Financement : Liquidités.

Le Syndic demande à tous les propriétaires concernés de sortir de la salle.

Didier Beuret : Peut-on avoir des explications avant de sortir ? Parce qu'on n'est au courant de rien.

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

C'est un vœu depuis 30 ans que la Commune reprenne cette route, l'entretienne et y fasse passer le chemin piétonnier. Le montant de l'investissement concerne l'abornement et toute la partie administrative. Il n'y aura donc pas d'achat de terrain. Le devis a été fait par le géomètre.

Didier Beuret : Et si un propriétaire refuse ?

Jean-Claude Raemy, Syndic : Si un refuse, c'est fini.

Silvio Keller : Il y a eu une séance d'information.

Didier Beuret : Une séance d'information n'est pas une séance de décision.

Rachel Kolly : La séance qu'on a eu, c'était plutôt une séance amicale et d'informations générales. Plusieurs questions avaient été posées, notamment de savoir quelles étaient les conditions de reprise, mais aussi comme conséquences. Et qu'est-ce que ça englobait cette route? On n'a pas eu de retour suite à nos nombreuses questions.

Silvio Keller : Pour nous, la route, c'est le goudron, bordures incluses.

Monique Morel : Lors de l'achat de la parcelle, il était question de céder la portion de route pour l'entretien et le déneigement. Et la Commune s'engage à la refaire. L'indice restera le même, il sera calculé sur la surface y compris la route.

Jean-Claude Raemy, Syndic : Il y a encore beaucoup de questions et ce n'est pas clair pour tout le monde. Je propose de reporter le vote.

Denis Davet : On ne pourrait pas voter quand même sur le principe et après la Commune regarde avec les propriétaires ?

Préavis de la Commission financière

Denis Davet ajoute que la Commission financière préavis favorablement la reprise de cette route pour un montant de 35'000.00 frs.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic soumet cet objet au vote de principe.

Au vote à main levée, le principe de la reprise de la route du Pré du Château est accepté.

Oui : 59 Non : 0 Abstention : 4

Propriétaires présents : 10

Raphaël Laederach : Je propose que les frais de déneigement soient à charge des propriétaires à partir de cet hiver.

Jean-Claude Raemy, Syndic : On a un règlement qui dit que la Commune doit ouvrir toutes les routes et faciliter l'accès aux pompiers et ambulances.

d) Nouvelle route d'accès à la zone d'activité de la Parqueterie - Financement : Liquidités.

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

Une zone industrielle a été créée à côté du restaurant. C'est l'entreprise Sallin-Bard qui a cette parcelle de terrain. Dans le cadre du PAL, une convention a été faite avec l'entreprise, que la Commune prendrait un tiers de la construction de la route, depuis le virage de la route de débord jusqu'à l'entrée de la parcelle. Cela représente 35'000.-.

Préavis de la Commission financière

La parole est donnée à Denis Davet, Président.

La Commission financière émet un préavis positif pour cet objet devisé à 35'000.00 frs.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic soumet cet objet au vote.

Au vote à main levée, la nouvelle route d'accès à la zone d'activité de la Parqueterie est acceptée.

Oui : 75 Non : 1 Abstention : 0

e) Remplacement de l'éclairage public par des lampadaires LED - Financement : Liquidités.

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

On avait parlé de procéder à éteindre certains éclairages publics. Le Groupe E nous a donné des explications sur notre réseau électrique. La seule portion qui pourrait être éteinte, c'est le chemin du Tremblex. Tout le reste est relié à la route cantonale. Mais les passages piétons doivent rester éclairés.

La seule possibilité était donc le passage au LED qui donne par exemple la possibilité de baisser à 20% d'éclairage de 22h à minuit puis d'éteindre. Le devis du groupe E est de 120'000.- sur 4 ans. On commencera d'abord par Berlens, puis chaque année une portion.

Jean-Marie Margueron : Quelle économie avec les LED?

Silvio Keller : Il ne faut pas penser économie. C'est plutôt un geste écologique et donner la possibilité d'éteindre.

Gaston Richoz : Est-ce qu'on peut voir s'il faut mettre un éclairage supplémentaire?

Jean-Claude Raemy, Syndic : Non, on ne va pas ajouter de lampadaire. C'est la décision du Conseil communal.

Silvio Keller : Certains quartiers ne sont pas éclairés du tout.

Préavis de la Commission financière

La parole est donnée à Denis Davet, Président.

La Commission financière émet un préavis positif pour cet objet estimé à 120'000.00 frs.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic soumet cet objet au vote.

Au vote à main levée, le remplacement de l'éclairage public par des lampadaires LED est accepté.

Oui : 48 Non : 23 Abstention : 4

f) Rénovation des piliers du portail du cimetière de Berlens - Financement : Liquidités.

La parole est donnée à M. Jean-Marc Oberson.

Il y a deux entrées de chaque côté de la chapelle. Les piliers tiennent par habitude, ils se désagrègent. C'est une obligation de les refaire, pour éviter les accidents.

Préavis de la Commission financière

La parole est donnée à Denis Davet, Président.

La Commission financière émet un préavis positif pour cet objet devisé à 4'000.00 frs. Elle pense toutefois que ce type d'objet tient plus de l'entretien courant donc du fonctionnement que de l'investissement.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic soumet cet objet au vote.

Au vote à main levée, la rénovation des piliers du portail du cimetière de Berlens est acceptée.

Oui : 77 Non : 0 Abstention : 0

g) Démolition et reconstruction de la cabane forestière - Financement : Emprunt.

La parole est donnée à Mme Monique Morel.

La cabane tombe en ruine et si on ne fait rien, on n'aura plus la possibilité de la reconstruire. On a contacté le Service des forêts qui nous a autorisés à augmenter la surface de 60 à 80 m² intérieurs et 50 m² extérieurs.

C'est une cabane à 4 pans pour 40 personnes avec cuisine équipée, cheminée et WC. À l'extérieur, terrasse couverte avec WC disponible en tout temps pour tout le monde, sauf si la cabane est louée. Et l'arbre président de la forêt pourrait être conservé.

Le devis est de 360'000.- avec taxes, aménagements intérieurs et extérieurs et l'évacuation d'un montant de 49'000.-. Ce montant peut varier selon la solution choisie pour l'épuration.

Concernant les rentrées potentielles, on pourrait tabler sur 200.- par location environ 35 fois par année, ce qui représente 7'000.-.

Didier Beuret : Agrandir oui, mais elle ressemble bêtement à une cabane. L'emplacement n'est pas extraordinaire. Il faudrait faire une cabane qui attire les gens.

André Baudois : On refuse un trottoir pour sécuriser nos enfants, mais on veut amener plus de circulation. Sur le principe, je suis pour, mais je voudrais d'abord mettre la priorité sur la sécurisation des routes.

Gaston Richoz : C'est très intéressant pour louer. 200.- par jour, c'est peu. Mais faire un prix pour les gens de la commune, ce serait bien.

Florence Ramirez : Quelle est la capacité de la cabane ?

Jean-Claude Raemy, Syndic : 40 personnes.

Marie-France Morel : Si on dit oui, le délai de réalisation, ça partirait l'année prochaine ?

Jean-Claude Raemy, Syndic : oui, bien sûr.

Johannes Hummel : il y a des places de parc prévues ?

Monique Morel : Non, ça reste comme actuellement. Les places suffisent.

Didier Beuret : Construction en bois de la commune ?

Silvio Keller : L'idée de départ est de demander à la Corporation forestière de prendre du bois de chez nous le plus possible.

Préavis de la Commission financière

La parole est donnée à Denis Davet, Président.

Les deux éléments déterminants pour cet objet sont, premièrement, le choix entre une nouvelle cabane ou plus de cabane du tout et deuxièmement, une rentrée de location prévue permettant de couvrir tout ou partie des frais induits. La Commission financière suit le Conseil communal en pensant qu'il faut maintenir cette cabane et émet un préavis positif pour cet objet devisé à 360'000.00 frs.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic soumet cet objet au vote.

Au vote à main levée, la démolition et reconstruction de la cabane forestière est acceptée.

Oui : 71 Non : 5 Abstention : 4

h) Réfection des toits des bâtiments scolaires - Financement : Liquidités.

La parole est donnée à Mme Monique Morel.

À Berlens, les travaux de ferblanterie sont à faire en urgence, car l'eau pénètre dans le bâtiment et la toiture est à contrôler. À Mézières, contrôle de la toiture et de la ferblanterie. Il y a une partie à changer. Ce qui représente un total de 15'000.-.

Préavis de la Commission financière

La parole est donnée à Denis Davet, Président.

La Commission financière émet un préavis positif pour cet objet devisé à 15'000.00 frs.

Nous tenons à remercier le Conseil communal pour sa disponibilité et son ouverture à répondre à toutes nos questions.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic soumet cet objet au vote.

Au vote à main levée, la réfection des toits des bâtiments scolaires est acceptée.

Oui : 77 Non : 0 Abstention : 0

8. Divers

Johannes Hummel : Valtraloc, est-ce qu'on en parle encore ?

Jean-Claude Raemy, Syndic : Plus du tout. Financièrement on n'arrive pas. C'est un projet qui avait été émis à l'époque et qui avait été refusé en assemblée communale. C'était la traversée du village de Mézières avec la route cantonale. Il y a des bonnes choses, mais c'est beaucoup trop cher.

Silvio Keller : Et avec la pose du phono absorbant, ça n'a plus lieu d'être.

Johannes Hummel : Et la situation va rester telle quelle, devant la laiterie et devant l'église ? C'est toujours dangereux pour les enfants. Les trottoirs sont utilisés par les camions.

Jean-Claude Raemy, Syndic : Durant la construction des immeubles qui se feront sous l'église, on va faire un sens unique. Après, ce sera aux citoyens de décider si le provisoire va durer. Et on a déjà fait le passage devant le bâtiment de la cure pour les enfants qui vont à l'école.

Florence Ramirez : Concernant le sens unique, est-il possible de mettre aussi le 30 km/h? Ça va engendrer un supplément de trafic.

Jean-Claude Raemy, Syndic : On aimerait. On a mis ça dans les mains d'un député, car d'autres villages ont les mêmes problèmes. Mais pendant la construction, on mettra un signal 30 km/h.

Marie-France Morel : C'est prévu pour quand ce sens unique ?

Jean-Claude Raemy, Syndic : Quand ils commenceront les travaux, en principe au printemps.

Paul Majcherczyk : Quelques informations concernant le nouveau bâtiment de l'école. Le Conseil général a refusé le budget pour la nouvelle école à côté du CO. Actuellement, il y a une commission qui se forme. Une délégation du Conseil de Mézières et Billens va être invitée à intégrer cette commission. Ils vont nous faire une demande pour visiter nos locaux pour voir si on ne peut pas utiliser les bâtiments existants.

On réfléchit aussi pour refaire la place de jeu. C'est un budget assez conséquent, mais il y a la possibilité d'avoir des subventions. On présentera ça lors de l'assemblée des comptes.

Gaston Richoz : J'ai reçu une facture du service du cadastre et de la géométrie pour l'enbornage à Berlens. Répartition des frais, 1^{er} relevé. Donc on en aura plusieurs.

Monique Morel : le 1^{er} relevé, c'est que c'est cette partie-là du village qui a été relevé. Je le comprends comme ça.

Gaston Richoz : Ils ont envoyé la facture au nom de ma femme uniquement et non aux deux noms. Il faut aussi m'expliquer comment j'arrive à avoir 6 bâtiments. Unité de bâtiments : 6.

Monique Morel : Je pense qu'il y a la capacité de logement pour 6 personnes dans la maison.

Jean-Claude Raemy, Syndic : Ce n'est pas la Commune qui a envoyé, mais viens et on regarde.

Roselyne Oberson : Dans le groupe de travail pour sauver l'hôpital de Billens, est-ce qu'il y aura un représentant de la commune?

Jean-Claude Raemy, Syndic : Une commission se formait aujourd'hui, dont je fais partie. On va tout mettre en œuvre pour sauver quelque chose. Mais c'est tout sauver ou rien du tout. Car on va geler le projet du home de Siviriez. Au cas où ils nous enlèvent tout à Billens, on aura assez de place pour faire un home général. La commission est formée de 17 personnes. Une réunion est prévue pour la Veveyse et la Gruyère prochainement, et la Glâne qui est concernée, ce sera au mois de janvier. On a un préfet qui se défend corps et âme, mais on n'a très peu de chance que ça marche.

Silvio Keller : La route de débord est devenue obligatoire pour les convois agricoles entre Mézières et Vuisternens. Bizarrement, la portion Mézières-Romont non. La personne qui valide ces changements de signaux a trouvé la question intéressante mais il n'était pas au courant. Apparemment, il y aurait eu beaucoup de plaintes pour la partie haute et pas assez pour la partie basse.

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic remercie tout le personnel de la Commune pour le travail effectué durant l'année, les membres de toutes les commissions. Un merci spécial à notre secrétaire et caissière, ainsi qu'à mon Conseil communal pour le travail et l'excellente collaboration. Il remercie les tenanciers de la Parqueterie pour la mise à disposition de la salle. Le Conseil communal vous souhaite un Joyeux Noël, vous présente tous ces vœux pour 2020 et invite les citoyens à partager le verre de l'amitié.

Assemblée clôturée à 21h50.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire

Corinne Pichonnat

Le Syndic

Jean-Claude Raemy